

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 19 JUIN 2012 À 19 H.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DE LA MAIRESSE**
2. **VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PÉRIODE DE QUESTION**
5. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 243-95**
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert
6. **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 243-95**
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert
7. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 241-11**
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert
8. **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 241-11**
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert
9. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 244-4**
Règlement no 244-4 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits de l'île aux Lièvres et de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan
10. **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 244-4**
Règlement no 244-4 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits de l'île aux Lièvres et de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan

11. **ADOPTION – RÈGLEMENT NO 435-1 A**
Règlement modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux, afin de prévoir un ajustement des dispositions dans le but de mieux répondre aux besoins des résidents gardiens des chats
12. **EMBAUCHE – COMMIS COMPTES À PAYER**
13. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 440-1-E**
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour le secteur de la rue Bernard-Boucher et une portion de Grande Allée et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 3 500 000 \$
14. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE – AGENDA 2013**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sont présents :

- M^{me} Louise Lavigne, mairesse
- M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
- MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général, Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier et Benoît Fortier, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DE LA MAIRESSE**

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance extraordinaire ouverte, il est 19 h 01.

2. **VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM**

Monsieur Rémi Raymond, greffier, constate les présences et le quorum

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

12-06-295

4. PÉRIODE DE QUESTION

5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 243-95

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert

12-06-296

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 243-95 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert.

6. ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 243-95

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert

12-06-297

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 243.95 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-95 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert.

7. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 241-11

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert

12-06-298

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 241-11 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert.

8. ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 241-11

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert

12-06-299

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 241 -11 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 241-11 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur d'une deuxième phase de développement du « Boisé de Carignan » entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert.

9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 244-4

Règlement no 244-4 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits de l'île aux Lièvres et de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan

12-06-300

Avis de motion est donné par la conseillère Elena Sanchez à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 244-4 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits de l'île aux Lièvres et de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan.

10. ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 244-4

Règlement no 244-4 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits de l'île aux Lièvres et de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan

12-06-301

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 244-4 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits de

l'île aux Lièvres et de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 244-4 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'ajouter des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement paysager pour les secteurs non construits de l'île aux Lièvres et de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan.

11. ADOPTION – RÈGLEMENT NO 435-1-A

Règlement modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux, afin de prévoir un ajustement des dispositions dans le but de mieux répondre aux besoins des résidents gardiens des chats

12-06-302

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 435-1-A modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux, afin de prévoir un ajustement des dispositions dans le but de mieux répondre aux besoins des résidents gardiens des chats, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 435-1-A modifiant le règlement no 435-A concernant la garde des chiens et autres animaux, afin de prévoir un ajustement des dispositions dans le but de mieux répondre aux besoins des résidents gardiens des chats.

12. EMBAUCHE – COMMIS COMPTES À PAYER

12-06-303

CONSIDÉRANT que suite à la nomination de madame Stéphanie Cloutier au poste d'inspecteur niveau I, il y a lieu de combler le poste de commis comptes à payer;

CONSIDÉRANT les recommandations du trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Marilyne Pelletier au poste de commis comptes à payer;

QUE cette embauche soit rétroactive au 18 juin 2012;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire no 02-13050-151.

13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 440-1-E

Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour le secteur de la rue Bernard-Boucher et une portion de Grande Allée et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 3 500 000 \$

12-06-304

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Marquès à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement 440-1 E règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de réparation de rue pour le secteur de la rue Bernard-Boucher et une portion de Grande Allée et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 3 500 000 \$.

14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE – AGENDA 2013

12-06-305

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre d'écoute Montérégie Briser l'isolement chez les aînés pour la confection des agendas 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Centre d'écoute Montérégie une aide financière de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

12-06-306

15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 21.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse